

*La constitution*

**M. Korchinski:** Pourquoi pensez-vous que nous avons en Saskatchewan la CCF, maintenant le NPD? Pourquoi pensez-vous qu'il y a l'Union nationale au Québec? Pourquoi pensez-vous qu'il y a le Parti Québécois? Pourquoi pensez-vous qu'il y a des gouvernements progressistes conservateurs dans d'autres provinces? C'est à l'occasion seulement qu'ils ont recouru aux libéraux: pour expulser un gouvernement qui s'accrochait trop. Là où il n'y avait que le bipartisme, ils ont recouru au gouvernement libéral. La raison est très simple: c'est qu'ils ont dû s'adresser aux nouveaux partis politiques pour assurer un certain équilibre. Le gouvernement stérilise les pouvoirs. Qu'est-ce qu'il fait à ces provinces?

Tous ceux qui ont suivi l'évolution des conseils scolaires savent quels pouvoirs ils avaient il y a 25 ans. Puis est venue l'idée de la centralisation que le gouvernement pratique en ce moment, l'idée du transfert des pouvoirs à l'organe central. Vous savez ce qui est arrivé? A une certaine époque on pouvait embaucher, licencier, enseigner ce que la collectivité désirait. Aujourd'hui, celui qui siège au conseil scolaire n'a de pouvoirs que pour veiller à ce que les égouts ne soient pas bouchés. Voilà tout le pouvoir qui reste aux conseils scolaires de nos jours. Voilà aussi tout le pouvoir que le gouvernement fédéral voudrait bien laisser aux gouvernements des provinces en dépit du fait que ces derniers ont été élus par les mêmes votants afin d'assurer un certain équilibre des pouvoirs. Les Canadiens se disent que puisque le fédéral ne fait rien pour eux, mieux vaut recourir à un autre parti politique et conserver au moins un minimum de pouvoir.

Voilà dans quelle situation nous sommes. Non seulement nous allons la perpétuer, mais nous allons aussi la constitutionnaliser. Nous allons la graver dans le marbre afin que rien ne puisse plus jamais changer. Est-ce là le genre d'avenir que nous souhaitons aux Canadiens? Quand nous ne serons plus là, ce régime continuera d'exister. Comment les générations futures pourront-elles le modifier? Elles ne le pourront pas parce que nous aurons adopté une formule d'amendement si limitative qu'il sera impossible de faire quoi que ce soit sans le consentement de deux provinces. Les gouvernements provinciaux seront à leur merci. Ici à la Chambre, un député a déjà dit: «Remercions le ciel de nous avoir donné un gouvernement libéral!»

**Une voix:** Parfaitement!

**M. Korchinski:** De qui tenez-vous votre pouvoir? Vous en recevez la moitié d'une seule province, le Québec. Avec l'Ontario en plus, vous avez déjà 80 p. 100 de vos voix. Ajoutons une autre province, le Nouveau-Brunswick, et on obtient 91 p. 100 de votre représentation. Prétendez-vous représenter tous les Canadiens?

**Une voix:** Pas du tout!

**M. Korchinski:** D'après moi, le gouvernement veut s'incruster pour s'assurer que le parti libéral reste au pouvoir et ce faisant il ne parle pas au nom des Canadiens. J'entends une voix dire: «Dieu merci!» Pourquoi, croyez-vous, les Québécois ont-ils dû faire confiance au Parti Québécois? A cause du gouvernement libéral? Croyez-vous qu'ils étaient satisfaits? Il y a 73 députés du Québec, 52 de l'Ontario et avec les sept du Nouveau-Brunswick, cela représente 91 p. 100 de la députation.

Aux fins du compte rendu, je voudrais signaler qu'en 38 ans, l'Alberta n'a jamais élu de gouvernement libéral; pas plus que

la Colombie-Britannique en 29 ans; au Manitoba, il n'y a pas eu de gouvernement libéral depuis 32 ans et le Nouveau-Brunswick a eu un gouvernement libéral pendant dix des 29 dernières années. Ils s'en tiennent à un système bi-partite. Parce que notre constitution a permis à une province d'entrer dans la Confédération, elle a aussi offert au Québec l'option de s'en séparer. Terre-Neuve a confié son sort à un gouvernement libéral pendant 23 des 32 dernières années mais là aussi on a changé d'avis. Sur les 25 dernières années, la Nouvelle-Écosse a eu un gouvernement libéral pendant huit ans; c'est là aussi un système bi-partite. L'Ontario n'a pas eu de gouvernement libéral depuis 32 ans. L'Île-du-Prince-Édouard, en a eu un pendant 13 années sur 22; et, là aussi, c'est un système bi-partite. Le Québec a eu un gouvernement libéral pendant six ans sur 22; la Saskatchewan, pendant sept sur 20.

Pourquoi vouloir infliger tout ceci aux Canadiens? Simple-ment dans l'intérêt du gouvernement libéral; les libéraux veulent rester à Ottawa parce que c'est là que se trouve le pouvoir et ils veulent continuer de l'exercer.

● (1530)

L'autre jour, j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), car, pour la première fois, dans la définition des peuples autochtones, prévue dans le projet de résolution constitutionnelle, on trouvait le mot «Métis». On y emploie les mots «Indien», «Inuit» et «Métis». Quiconque ne connaît pas la situation des Métis, considérerait ce fait comme un progrès. Je sais que le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) a déclaré: «Voyez un peu ce que nous avons fait pour les Métis et les Indiens», et ainsi de suite. Seule une personne qui ne connaît ni la situation ni les faits oserait dire pareille chose, car l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan ne fait pas partie de l'association nationale. La Saskatchewan compte la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, qui ne fait pas partie de l'organisation nationale. Il y a bien des années, cette fédération avait décidé qu'elle ne voulait pas en faire partie. Elle agit donc à titre indépendant. La province compte 85,000 Métis. Les Inuit ont été reconnus, et on en compte 25,000. Les Indiens l'ont été également, et on en dénombre 300,000. Toutefois, l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan n'a pas été reconnue, car elle ne fait pas partie de l'organisation nationale, ni ne souhaite en être partie.

Que dit le gouvernement à cette association? «Il vous faut adhérer à un autre organisme, sinon vous ne serez pas reconnus». D'après les Métis, c'était le massacre du vendredi soir. Quels droits leur donne-t-on? Les députés d'en face parlent de droits. Mais de quels droits s'agit-il? Ils préfèrent en discuter après le rapatriement. Les Métis sont au nombre de 85,000 en Saskatchewan. D'après eux, ce n'est pas leur rendre service, car jusqu'ici, beaucoup d'organisations leur ont accordé leur appui. Aujourd'hui, ces organismes veulent savoir pour quelles raisons les Métis se plaignent puisqu'on les mentionne dans la charte. Mais à quoi cela sert-il? C'est ne pas rendre service à ces gens car jusqu'à maintenant, ils avaient le droit de négocier. Si les négociations se soldaient par un échec, les Métis avaient le droit de recourir aux tribunaux. Que sont en train de leur faire les députés d'en face? Ils sont en train de leur retirer le droit de négocier. Quel poids auront-ils désormais? Quelle force de frappe auront-ils si nous adoptons cette résolution